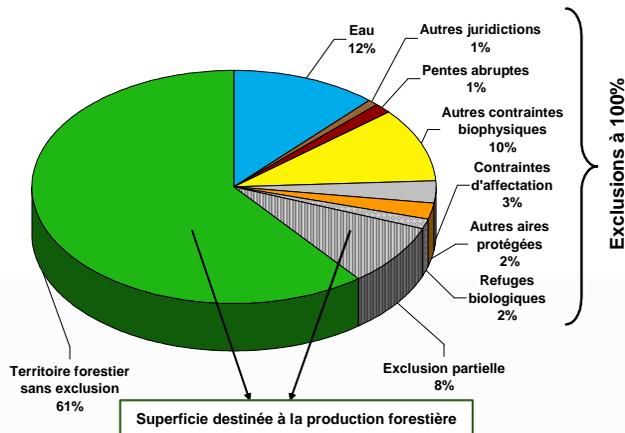




1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

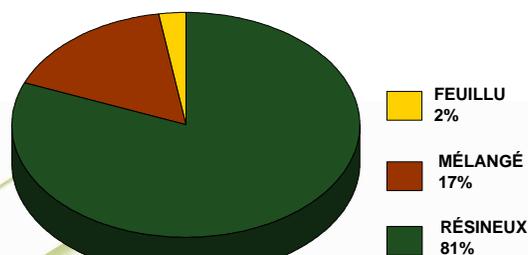
Portrait global

Superficie¹ : 1 160 136 hectares

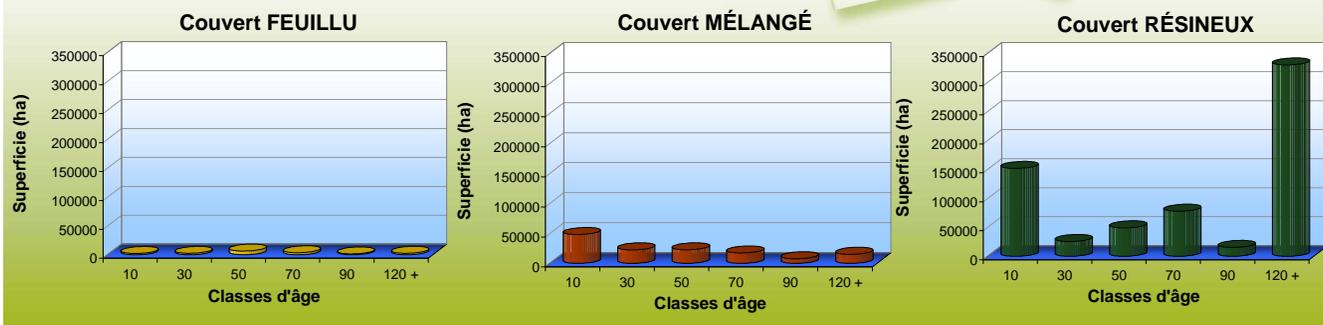


Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert
Superficie² : 801 124 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	1 063 500	0	0	0	16 900	96 000	4 700	0	0	1 181 100
B Forestier en chef 2009-2013	717 600	0	0	0	31 000	96 900	0	0	0	845 500
Variation (B-A)	-345 900	0	0	0	14 100	900	-4 700	0	0	-335 600
Variation (%)	-32,5%	-	-	-	83,4%	0,9%	-100,0%	-	-	-28,4%
C Forêt Québec 2008-2013	717 300	0	0	0	21 300	87 100	3 700	0	300	829 700
Variation (B-C)	300	0	0	0	9 700	9 800	-3 700	0	-300	15 800
Variation (%)	0,0%	-	-	-	45,5%	11,3%	-100,0%	-	-100,0%	1,9%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%	
Bandes riveraines	4 979	6 100	0,7%	
Séparateurs de coupe	26 351	64 700	7,7%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	18 864	41 400	4,9%	
Habitats fauniques	0	0	0,0%	
Encadrements visuels	1 798	4 400	0,5%	
Territoires à multiples usages (pourvoires)	21 875	53 700	6,4%	
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	36 061	88 600	10,5%	
Autres particularités régionales ou locales	0	0	0,0%	
Sous-total des contraintes	109 928	258 900	30,6%	
Sous-total sans contrainte	691 196	586 600	69,4%	
Total	801 124	845 500	100,0%	



3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	8 089
	Jardinages et assainissement	0
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	0
Sans récolte	Préparation de terrain	1 412
	Plantation, regarni, ensemencement	2 448
	Dégagement	25
	Éclaircie pré-commerciale	1 926
	Drainage	63

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite aux annonces des aires protégées décrétées par le gouvernement depuis 2007 et ce, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., F- 4.1, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune par intérim, Madame Julie Boulet demandait au Forestier en chef (FEC), le 15 octobre 2008, de revoir les possibilités forestières des UAF concernées. De plus, suite à l'analyse du Forestier en chef (FEC) sur l'incidence de l'aménagement de l'habitat du caribou forestier, le ministre Claude Béchard a demandé au FEC, le 22 avril dernier, de déterminer de nouvelles possibilités forestières pour l'UAF 024-52 afin de prendre en considération un feu de forêt en plus de la désignation d'une aire protégée.

La révision de cette fiche découle des analyses d'impact sur les possibilités forestières réalisées par le FEC. Dans ses analyses, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 024-52 (17 741 hectares), suite à la création de la réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches (D-04) et que l'impact du feu no 346 survenu en 2007, affectent significativement les possibilités forestières de ce territoire. De plus, la reprise du calcul des possibilités forestières a été réalisée en tenant compte du « scénario caribou ». Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de ces faits nouveaux.

5 - SIGNATURE

Le calcul des possibilités forestières de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine les possibilités forestières de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 03 juin 2009

